

+ FORMATION

PRAP - Prévention des Risques liés à l'Activité Physique



DURÉE

14 heures (2 jours non consécutifs conseillé)

PUBLIC

Personne issue des secteurs industriel, BTP, commercial ou tertiaire

PRÉ-REQUIS

Aucun

LIEU

En intra ou en inter-entreprise

EFFECTIF

4 à 10 apprenants

APPROCHE PÉDAGOGIQUE

Exposés interactifs, discussions-débat, études de cas, mises en situation...

INTERVENANT

Formateur PRAP IBC certifié par l'INRS

CONDITIONS D'ÉVALUATION

Evaluation sommative et certificative selon les documents de l'INRS

ATTRIBUTION FINALE

Certificat acteur PRAP IBC, attestation de fin de formation, livret aide-mémoire

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Développer l'autonomie de l'établissement en matière de prévention des risques liés à l'activité physique. Rendre tout personnel capable de contribuer à la suppression ou à la réduction des risques liés à l'activité physique auxquels il est exposé, en proposant, de manière concertée, des améliorations techniques, organisationnelles et humaines et en maîtrisant les risques sur lesquels il a la possibilité d'agir.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

- Article R. 4541-8 du Code du travail : « L'employeur fait bénéficier les travailleurs dont l'activité comporte des manutentions manuelles : [...] 2° D'une formation adéquate à la sécurité relative à l'exécution de ces opérations. Au cours de cette formation, essentiellement à caractère pratique, les travailleurs sont informés sur les gestes et postures à adopter pour accomplir en sécurité les manutentions manuelles ».

MATÉRIELS

Matériel pédagogique PRAP : modèles anatomiques, mannequin articulé, caisses, charges inertes, gilet pédagogique de posture inadaptée... Supports audio-visuels.

PROGRAMME

- Les enjeux de la formation-action
- Se situer dans le dispositif PRAP
- La place de l'activité physique dans l'activité de travail
- Le fonctionnement du corps humain et ses limites
- Les différentes atteintes de l'appareil locomoteur et leurs effets sur la santé
- Les facteurs de risque et de sollicitation
- L'observation et l'analyse d'une situation de travail
- La participation à la maîtrise du risque
- L'amélioration des conditions de travail et les principes de prévention
- Les aides techniques à la manutention
- Les principes de sécurité physique et d'économie d'effort

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES

7 heures (1 jour) tous les 24 mois.

